

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 :

SÉCURITÉ, PROTECTION ET INNOVATIONS

LES NOUVELLES PRIORITÉS DE LA DOUANE ?



1/2



La Formation Spécialisée (DS) du CSA-R s'est réunie pour examiner les points suivants :

1. Les circonstances de l'accident mortel d'un collègue de la BSI de Dunkerque.
2. Les mesures pour le déploiement des Scanners Mobiles de Basse Intensité (SMBI).
3. La prévention des risques d'exposition aux produits dangereux.
4. La présentation de l'expérimentation sur les outils d'alerte dans le cadre du plan visant la sécurité des agents CO-CI-Viti.



En introduction, le Directeur Général souligne qu'il est en accord avec la philosophie exposée dans notre déclaration liminaire (titre et lien internet). Il adhère aussi à notre proposition de convoquer des groupes de travail préparatoires à la convocation d'une formation spécialisée, reconnaissant ainsi que notre administration a un devoir de protection envers ses agents.



DUNKERQUE

C'est tout d'abord avec une grande émotion que la formation spécialisée aborde le décès tragique en service du collègue de la BSI de Dunkerque. Nous avons souligné la bonne prise en charge des collègues accidentés ainsi que du collectif de travail. L'alliance UNSA Douanes/CGC Douanes a demandé à ce que cette prise en charge se poursuive dans le temps. En effet, les blessures psychologiques prennent toujours plus de temps à guérir ! (Suivi pour les collègues en poste à la brigade mais aussi pour ceux qui arriveront ou souhaiteront quitter celle-ci).

Aujourd'hui, l'enquête judiciaire est en cours, ce qui limite les actions que notre administration peut entreprendre. Toutefois, des interrogations persistent quant à l'utilisation d'airbags filaires ou non, et sur l'emploi d'autres EPI qui seraient peut-être contre-productifs. Enfin, une réflexion en profondeur est nécessaire sur les méthodes de travail de nos collègues motards ; le cycle surveillance doit aussi permettre cela !



LES MESURES POUR LE DÉPLOIEMENT DES SCANNERS MOBILES DE BASSE INTENSITÉ (SMBI).

Suite à une décision de l'Union européenne d'investir dans des moyens de sécurisation des frontières extérieures, la Douane a acquis des scanners mobiles de basse intensité (SMBI), financés à 60 % par l'UE. Ils seront d'abord **déployés dans les ports du Havre, de Dunkerque, de Sète et de Marseille**, avant une extension prévue courant 2025 à d'autres sites, comme Fort-de-France. Concernant la radioprotection, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a homologué l'utilisation de ces dispositifs. Les agents seront équipés d'un dosimètre actif (lecture immédiate des rayonnements) et d'un dosimètre passif (données enregistrées sur trois mois). L'administration prévoit **un suivi médical des agents**, bien que le médecin estime que cela n'est pas nécessaire au vu des recommandations en vigueur.

Ces scanners **serviront principalement à lever le doute** et à détecter des rip-offs. L'administration estime qu'il **faut quatre agents pour leur utilisation** : un chauffeur (titulaire du permis poids lourd, dont la formation sera financée par l'administration), un opérateur CAMARI et deux agents de liaison. Concernant le régime horaire et son articulation au sein des brigades, le Directeur Général souhaite que ces aspects soient discutés localement.



VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 :

SÉCURITÉ, PROTECTION ET INNOVATIONS

LES NOUVELLES PRIORITÉS DE LA DOUANE ?



2/2



LA PRÉVENTION DES RISQUES D'EXPOSITION AUX PRODUITS DANGEREUX.

Une présentation des mesures de prévention a été effectuée. Un projet de note sera publié, rappelant les mesures de **protection pour le contrôle du Fentanyl et d'autres opioïdes.**

Ce projet est le résultat de nombreuses réflexions des médecins de prévention. Il permet de mettre à jour les moyens de prévention mais aussi de faire un état des dotations. **L'UNSA Douanes/CGC Douanes propose la création d'une mallette contenant gants, équipements, etc.** Nous insistons également pour que les fiches sur l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) et **les procédures de prévention lors des opérations douanières soient facilement accessibles**, à la fois sous format numérique et papier, et non cachées dans des sous-dossiers d'intranet. De plus, nous proposons que les **agents en stage initial soient sensibilisés** et dotés des fiches nécessaires.

L'EXPÉRIMENTATION SUR LES OUTILS D'ALERTE DANS LE CADRE DU PLAN VISANT LA SÉCURITÉ DES AGENTS CO-CI-VITI.

En réponse à nos demandes successives depuis de nombreux mois pour l'amélioration de la sécurité des agents OP/CO, notamment lors des contrôles, la DG a sélectionné trois bureaux VITI dont les zones d'action couvrent des zones blanches en termes de communication. **Différents dispositifs d'alerte ont été testés.** Deux dispositifs sortent du lot pour les utilisateurs : WARY ME et AGNET. Il est impératif, selon nous, de choisir un outil simple d'utilisation et efficace. Quel que soit l'appliquatif retenu, **il sera nécessaire d'équiper chaque agent d'un téléphone portable**, dont le coût devra être budgétisé. **Pour l'UNSA Douanes/CGC Douanes, la sécurité des agents n'a pas de prix !**

Le déploiement des moyens technologiques pour les contrôles OPCO n'est pas prévu avant 2025. Selon le Directeur Général, aucune décision n'a encore été prise et une réflexion sur une stratégie de développement est en cours.

